



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR SE PACSER

**2 formulaires à télécharger et à remplir,
à l'adresse *internet* suivante :**

1. *Convention de Pacs (formulaire cerfa n°15726*02) :*
📄 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48755>
2. *Déclaration conjointe d'un Pacs et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725*03) :*
📄 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48756>

**Et à déposer en Mairie
avec les pièces justificatives suivantes :**

Vous êtes de nationalité Française :

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (original + 1 photocopie)

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Vous êtes de nationalité étrangère :

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de *moins de 3 mois* pour le partenaire français et de *moins de 6 mois* pour le partenaire étranger, accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire.
- Pièce d'identité en cours de validité (original + 1 photocopie)
- Certificat de coutume
- Certificat de non-Pacs de moins de 3 mois que vous pouvez demander au Service central d'état-civil à l'aide du *formulaire cerfa 12819*06* (<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2107>)
- *Si vous vivez en France depuis plus d'un an* : une attestation de non-inscription au répertoire civil à demander par courrier ou par courriel au Service central d'état civil – répertoire civil (en précisant ses noms, prénoms, date et lieu de naissance et l'adresse à laquelle l'attestation doit être envoyée).

Service central d'état civil
Département « Exploitation »
Section PACS
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

☎ : 08 26 08 06 04

✉ : pacs.scec@diplomatie.gouv.fr

Vous êtes un réfugié (Ofpra) :

- Copie originale, de moins de 3 mois, du certificat tenant lieu d'acte de naissance, délivrée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)
- Pièce d'identité en cours de validité (original + 1 photocopie)
- Certificat de non-Pacs délivré par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères à l'adresse suivante :

Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)
201 rue Carnot
94136 Fontenay sous-sous-bois CEDEX
☎ : 01 58 68 10 10

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 14h-17h
Mardi : 8h30-12h et 14h-17h
Mercredi : 8h30-12h et 14h-17h
Jeudi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-12h et 14h-17h